



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke  
**COMPLICES DU SAVOIR**

**Service des ressources éducatives**

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3  
Téléphone : 819 822-5540 ♦ Télécopieur : 819 822-6961

**2015-2016**

**Comité consultatif des services aux EHDAA**

**P A R E N T S**

**COMPTE RENDU**

de la rencontre du

**02 mai 2016**

Tenue à la CSRS

**Salle multi – 1<sup>er</sup> étage**

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, Qc.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM\*

### Représentants des parents

Présent(e)	Absent(e)	
■		*Jocelyn Dupuis
■		*Marie-Claude Dupuis ( <b>Présidente, Déléguée au comité de parents, Commissaire-parent EHDA</b> )
■		*Marie-Andrée Gosselin ( <b>Vice-présidente</b> )
■		*Nancy Lambert
	■	*Sylvie Lavallée ( <b>Secrétaire</b> )
	■	*Pierre Myre
■		*Lucie Richard
■		*Marie-Claude Thériault

### Représentants de la CSRS

Présent(e)	Absent(e)	
■		Marc Juneau (DGA aux affaires éducatives par intérim et Directeur du SRÉ)
■		Isabelle Fortier (Coordonnatrice du SRÉ)
	■	*Guy Bazin (École Alfred-Desrochers - Représentant du personnel technique et administratif)
	■	*Gaétane Bernier (École Sainte-Anne - Représentante des professionnels et des professionnelles)
■		*Isabelle Boucher (Directrice École du Touret – Représentante d’une école spécialisée)
	■	*Sophie Chabot (DA intérim École Internationale du Phare – Représentante des écoles secondaires)
	■	*Sylvie Daigle (École Brébeuf - Représentante du personnel enseignant)
	■	*Caroline Roy (Directrice École Sainte-Anne – Représentante des écoles primaires)

### Représentants des autres organismes

Présent(e)	Absent(e)	
	■	Chantal Richer – Chef de programme (programme enfants et adolescents CRE)

### Invité(e)s

Présent(e)	Absent(e)	
■		Isabelle Godin – Directrice École Saint-Esprit
■		Alexandre Beaudoin (Représentant du CP au comité des AE, VP du CP, commissaire-parent)
■		Maxim Beauregard-Dionne (Membre du Comité des Affaires Éducatives - Commissaire)
■		Christelle Lefèvre (Présidente du Comité des Affaires Éducatives - Commissaire)

### Vérification du quorum

Oui	Non	
	■	La moitié plus un des membres ayant droit de vote sont présents.
■		Les membres-parent sont présents en majorité simple.

**\*Membre ayant droit de vote.**

Ouverture de la séance 19h15 et vérification du quorum.

Bien qu’il n’y ait pas quorum, la séance sera tout de même tenue puisque les parents doivent remettre leurs recommandations en ce qui a trait au plan d’effectif 2016-2017.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Lors de la rencontre du 15 février dernier, une partie des sujets inscrits à l'ordre du jours ont dû être reportés faute de temps. Nous ne pouvions malheureusement pas programmer tous ces sujets à l'ODJ de la réunion de ce soir puisque des affaires nouvelles doivent être traitées prioritairement. Les sujets non abordés lors de la dernière rencontre seront donc reportés à une date ultérieure.

On présente l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des CR des rencontres du 30 novembre 2015 et du 15 février 2016;
4. Suivis aux CR des rencontres du 30 novembre 2015 et du 15 février 2016;
5. Consultation pour le plan d'effectifs 2016-2017;
6. Points d'information :
  - 6.1. Présidence;
  - 6.2. Administration;
  - 6.3. Déléguée au Comité de parents;
7. Retour sur le sondage « PI au primaire »;
8. Mécanismes de communication (réseautage);
9. Présentation de la Direction de l'école Saint-Esprit en lien avec le service de garde (invitation au Comité des Affaires Éducatives);
10. Levée de l'assemblée.

Puisqu'il n'y a pas quorum, le point 5 (Consultation pour les plans d'effectifs 2016-2017) sera traité prioritairement afin de permettre à M. Juneau, Mme. Fortier et Mme. Boucher de quitter.

## **5. Consultation pour le plan d'effectifs 2016-2017**

Mme. Fortier présente le plan d'effectifs 2016-2017.

Les cadres quittent à 19h30 pour permettre aux parents de discuter du plan d'effectif. La rencontre se poursuivra entre membres-parents seulement.

### **Recommandations des membres-parent du CCSEHDAA concernant le plan d'effectifs 2016-2017**

Nous saluons la stabilité du plan d'effectif dans le contexte budgétaire actuel. Cependant, force est de constater que les membres-parents du comité manquent d'information pour remplir efficacement le mandat qui leur est attribué.

Nous aimerions donc vous présenter deux requêtes qui, selon nous, permettraient un meilleur accompagnement des parents afin de les aider à mieux remplir leur mandat en toute connaissance de cause dans les années à venir.

- Dans un premier temps, nous aimerions que la CSRS nous présente un suivi du roulement de la clientèle EHDAA afin de nous aider à vérifier si les plans d'effectif sont ajustés conséquemment dans un souci de préservation des ratios actuels (minimalement).

En ce sens, nous aimerions aussi savoir si la pondération de service attribuée aux élèves HDAA est restée la même dans ce calcul de ratio suite au renouvellement de conventions collectives.

- Dans un second temps, nous apprécierions grandement que les représentants des professionnels et des employés techniques et administratifs nous présentent les rôles remplis par les divers groupes d'employés qu'ils représentent ainsi que l'incidence directe ou indirecte qu'auraient des coupures potentielles de postes sur les services aux élèves HDAA.

### **3. Adoption des CR des rencontres du 30 novembre 2015 et du 15 février 2016**

Puisqu'il n'y a pas quorum, nous devons reporter l'adoption des comptes rendus à la première rencontre de l'année scolaire 2016-2017.

#### **3.1. Modifications demandées par les membres-parents au CR du 30 novembre 2015**

##### **3.1.1. Au point 6 (Progression EHDA), ajouter :**

« Madame Gosselin questionne Madame Fortier au sujet des services d'orthopédagogie accordés à la clientèle HDAA en classes régulières. Elle aimerait connaître dans quelle proportion les élèves bénéficiaires de cette aide au premier cycle occupent encore une place en orthopédagogie au troisième cycle ».

##### **3.1.2. Au point 9 (Motivation des élèves HDAA et vocations particulières), ajouter :**

« C'est-à-dire que tous les élèves doivent répondre aux critères d'admissibilité sans exception, incluant le rendement scolaire. Il n'y a donc pas de places dédiées à la clientèle EHDA ».

Mme. Lambert voudrait savoir s'il y a possibilité d'accéder aux activités dédiées aux vocations à l'extérieur des plages horaires réservées aux cours.

#### **3.2. Modifications à apporter au CR du 15 février 2016**

##### **3.2.1. Au point 3.1 (Progression EHDA) :**

« Madame Gosselin **questionne** Madame Fortier au sujet des services d'orthopédagogie accordés à la clientèle HDAA en classes régulières. Elle aimerait connaître dans quelle proportion les élèves bénéficiaires de cette aide au premier cycle occupent encore une place en orthopédagogie au troisième cycle ».

##### **Apporter la modification suivante :**

Changer le mot « **questionne** » pour « **re-questionne** » parce que cette question avait été posée au mois de novembre sans obtenir de réponse claire.

## **4. Suivis aux CR des rencontres du 30 novembre 2015 et du 15 février 2016**

### **4.1. En suivi au point 6 du CR du 30 novembre 2015 (Progression des élèves HDAA) :**

Suite à la relecture des CR des dernières réunions nous observons qu'aucune réponse n'est donnée concernant les points suivants :

- La demande de Mme. Gosselin par rapport à la proportion d'élèves HDAA intégrés qui sont bénéficiaires de services en orthopédagogie au premier cycle et qui occuperaient encore une place en orthopédagogie au troisième cycle.
- La demande de Mme. Gosselin concernant le moyen d'évaluation des modèles de dépistage afin de cibler les enfants qui recevront des services sans PI.

### **4.2. En suivi au point 5.1 du CR du 15 février 2016 (Méthodes utilisées pour favoriser la communication avec les parents d'un élève HDAA sans PI) :**

Une suite sera-t-elle donnée à la proposition de Mme. Roy de mettre sur pied un « Plan de Communication » uniforme pour toutes les écoles :

- pour les élèves sans PI ?
- pour les avec PI ?

## **6. Points d'information**

### **6.1. Présidence**

#### **6.1.1. Proposition d'enregistrement des séances :**

Plusieurs sujets traités au CCSEHDAA peuvent impliquer personnellement sinon émotionnellement les personnes autour de la table. Il en résulte que les questions et/ou réponses ne sont souvent pas comprises de la même façon par tous.

Or, au cours de son mandat de déléguée au CP, Mme. Dupuis a pu constater que les séances étaient enregistrées à fin de rédaction des PV, avec l'accord des membres présents bien entendu. Les enregistrements étaient détruits suite à l'adoption du PV.

Il est proposé par Marie-Claude Dupuis, d'enregistrer les rencontres du CCSEHDAA afin de permettre une retranscription fidèle des informations sans laisser place à l'interprétation, de façon à éviter les malentendus. La suspension de l'enregistrement peut être demandée par tout membre présent à n'importe quel moment.

Cette proposition doit être reportée à une date ultérieure puisqu'il n'y a pas quorum.

### 6.1.2. Déroulement des séances :

#### 6.1.2.1. Proposition de nomination d'un gardien du temps :

Afin d'améliorer le climat de travail et de rendre nos rencontres plus productives, des périodes de temps sont prévues pour la discussion des différents sujets inscrits à l'ordre du jour. Il est proposé par Marie-Claude Dupuis qu'un gardien du temps soit nommé pour assurer le respect de l'horaire des rencontres.

Cette proposition doit être reportée à une date ultérieure puisqu'il n'y a pas quorum.

#### 6.1.2.2. Proposition de fonctionnement par « tours de parole »

Afin d'assurer un droit de parole égale pour tous et d'éviter les débordements, il est proposé par Marie-Claude Dupuis d'instaurer des tours de parole. La vice-présidence notera, dans l'ordre de demande, les noms des personnes désirants prendre la parole. Un seul droit de parole sera octroyé par tour. Si une personne désire intervenir une seconde fois, elle pourra le faire lors d'un tour subséquent si le temps le permet.

Cette proposition doit être reportée à une date ultérieure puisqu'il n'y a pas quorum.

## 6.2. **Administration**

S/O

## 6.3. **Déléguée au comité de parents**

### 6.3.1. Congrès FCPQ :

La présidence n'ayant reçu qu'une seule réponse positive à l'invitation de la FCPQ, les déléguées au 40<sup>ième</sup> congrès de la FCPQ sur le thème « L'école publique, une œuvre collective » les 3 et 4 juin prochains seront Marie-Claude Dupuis et Marie-Andrée Gosselin.

### 6.3.2. Forum PEHDAA :

Marie-Claude Dupuis et Marie-Andrée Gosselin seront aussi présentes au Forum des parents d'EHDAAs offert par la FCPQ le dimanche 5 juin.

## 7. Retour sur le sondage PI au primaire

### 7.1. Observations générales des membres du CCSEHDAA

#### 7.1.1 Retour rapide sur les observations générales lors de la dernière rencontre :

- *Mme. Fortier informe le comité qu'en 2016-2017, un document sera disponible pour aider le parent dans sa préparation au PI.*
- *Mme. Dupuis soulève qu'il aurait été souhaitable que :*
  - *les commentaires des répondeurs puissent être consultés par les membres du CCSEHDAA.*
  - *Toutes les écoles participent au sondage.*
  - *La même clientèle cible soit sondée afin de ne pas biaiser la comparaison des résultats.*
- *Mme. Dupuis se questionne sur la pertinence de la reconnaissance du point concernant le choix des heures pour la rencontre de PI avec les parents comme point à améliorer puisque la CSRS ne perçoit aucune solution possible qui puisse permettre d'offrir plus de choix d'heures pour accommoder les horaires des parents.*
- *Au sujet du sondage à venir concernant les PI au secondaire, madame Gosselin soulève les grandes disparités d'une école à l'autre à l'intérieur de la CSRS. Ne serait-il pas pertinent, voire avantageux, de partager et de s'influencer entre les écoles d'une même CS quant aux pratiques d'accueil EHDAA efficaces ?*

*Madame Gosselin communique une grande réserve quant à l'utilité d'un sondage sur les PI dans les écoles secondaires de la CSRS considérant que cette pratique semble ignorée par certaines directions.*

- *M. Myre est également préoccupé par :*
  - *les élèves qui devraient avoir un PI mais n'en ont pas, faute de suivi et/ou ressources;*
  - *les élèves qui reçoivent des services mais qui n'ont pas de PI.*

*Comment ces élèves perçoivent-ils les services reçus ? Nous ne pourrions pas le savoir puisqu'ils ne sont pas sondés.*

*Mme. Dupuis propose comme partie de solution :*

- *d'élargir le sondage à tous les élèves recevant des services (plutôt que de se limiter au PI) et*
- *de comparer la liste des élèves HDAA qui ont un PI en secondaire 1 avec la liste des élèves qui en avaient un en 6<sup>ième</sup> année afin de détecter les élèves « échappés » par le système.*



### 7.1.2. Demandes relatives au document de préparation au PI :

- Mme. Lambert souhaiterait qu'une section soit dédiée à la nomenclature des PI.
- Mme Thériault suggère qu'un exemple et un contre-exemple de PI soient joints au document lorsque nous recevront le gabarit officiel qui sera utilisé pour les PI.

### 7.1.3. Présentation des résultats :

- Il serait préférable de présenter séparément les résultats « tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ». En effet, la réponse plutôt d'accord peut refléter un certain niveau d'insatisfaction expliqué plus en détails dans les commentaires (non fournis). Il n'est pas tout à fait juste de comptabiliser une réponse « Plutôt d'accord » accompagnée d'un commentaire négatif comme étant une réponse positive d'un répondeur.
- Il faudrait aussi faire attention à la façon dont le résultat à la question 34 « **Nous avons apprécié l'ensemble de la démarche du PI** » est présenté. Il peut être trompeur de présenter ce résultat en entête du tableau résumant le sondage. En effet, cette façon de procéder peut porter à croire que le taux de satisfaction moyen résultant d'une compilation des questions se situe à 96% alors qu'il ne s'agit que de la réponse à une seule question (réponse comptabilisant « tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord » comme étant positives sans tenir compte des commentaires). De plus, cette question est tellement large, que son utilité constructive est discutable. Il serait facile et plus représentatif de déduire la satisfaction générale des parents en compilant les résultats du sondage.

### 7.1.4. Présentation du gabarit officiel des PI :

Il serait souhaitable que le gabarit officiel des PI soit présenté au CCSEHDAA avant que ce dernier ne présente ses recommandations pour le sondage des PI au secondaire.

## 7.2. **Commentaires sur la formulation des questions :**

### 7.2.1. Retour rapide sur les commentaires concernant la formulation des questions lors de la dernière rencontre :

- À la question « **Est-ce le premier plan d'intervention ?** »,
  - Mme. Dupuis souligne qu'il serait important de préciser que la question ne concerne que les PI **scolaires** afin d'éviter de confondre avec les PI d'autres services reçus par l'élève par le CRE, le CRDI ou autre organisme.

- *M. Myre suggère aussi d'indiquer combien de plans d'intervention scolaires l'enfant a eu avant dans le cas où il ne s'agirait pas du premier.*
- *À la question « Étiez-vous présents à la rencontre du PI ? », Mme. Dupuis souligne qu'il serait intéressant de demander la raison en cas d'absence du parent au PI.*

#### 7.2.2. Uniformité du vocabulaire :

Mme. Thériault souhaiterait une meilleure uniformité du vocabulaire utilisé lors du prochain sondage (méthode maternelle). Elle souligne à titre d'exemple que, dans le sondage du PI au primaire, les mots « objectif », « cible » et « moyen » étaient utilisés pour référer à une même situation.

#### 7.2.3. Clarté des questions

Les parents présents ayant répondu eux-mêmes au sondage ont indiqué avoir éprouvé de la difficulté à répondre à certaines questions puisqu'elles étaient trop vagues et laissaient place à interprétation.

#### 7.2.4. Suivi mensuel

Mme. Gosselin souhaiterait qu'une question traite d'un suivi mensuel écrit (autre que le bulletin).

#### 7.2.5. Question 30 (selon nous, les actions prévues sont réalisées) :

Mme. Thériault soulève que la question 30 concerne deux sujets distincts qu'il serait préférable de traiter séparément.

- Il faudrait s'assurer qu'il y ait une question concrète concernant le respect des mesures adaptatives convenues lors du PI (ajouter des exemples : TIC, tiers temps, etc...)
- Une autre question devrait être posée concernant les objectifs prévus (par exemple : les objectifs sont-ils détaillés et respectés ?).

## **8. Mécanismes de communication (réseautage)**

M. Myre qui travaille sur ce point a avisé de son absence. Cette discussion est donc reportée à une séance ultérieure.

## **9. Présentation de la Direction de l'école Saint-Esprit**

Puisqu'il n'y avait pas quorum, ce dossier sera traité au comité des affaires éducatives qui en avait fait la demande initialement.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée à 21h45.

---

Marie-Claude Dupuis  
(Secrétaire de la rencontre)